



DÉCONFINEMENT PHASE 3

Amis Boulistes,

Nous entrons aujourd'hui dans la phase 3 du déconfinement et conformément aux annonces du Chef de l'Etat, puis de la Ministre des Sports, après avis du Haut Conseil de la santé publique, les sports collectifs sont de nouveau autorisés.

La pratique bouliste en simple, double, triple ou quadrette, en intérieur comme en extérieur, peut donc reprendre dans le respect des règles sanitaires générales :

- ✓ Application des gestes barrières,
- ✓ Distanciation physique de 2 mètres entre les pratiquants recommandée pour notre discipline,

Concernant les épreuves propres au championnat des clubs, une information complémentaire suivra dans les prochains jours.

Tout le territoire de la France métropolitaine étant désormais classé en zone verte, tous les équipements sportifs couverts ou de plein air peuvent rouvrir au public dès lors que leurs gestionnaires ou propriétaires y sont prêts.

Recevez, amis boulistes, l'expression de mes cordiales salutations.

A Villeurbanne, le 22 juin 2020

Le Président de la F.F.S.B.

Philippe COQUET



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT-BOULES



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



**LAVAGE DES MAINS
OBLIGATOIRE**



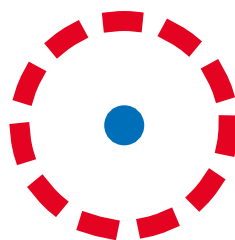
**MASQUE FORTEMENT
CONSEILLÉ**



**NE JAMAIS TOUCHER UN OBJET
QUI N'EST PAS LE SIEN**



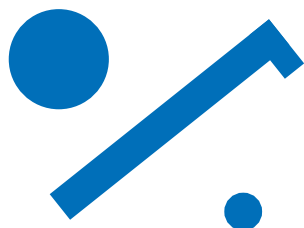
**JOUER 1 JEU SUR 2
NE PAS SE CROISER EN DEPLACEMENT**



**GARDER LA DISTANCE
4m² PAR JOUEUR**



**LICENCIÉS ET PRATIQUANTS
EN INDIVIDUEL ET COLLECTIF**



**CHACUN SON MATÉRIEL
BUT, CINQUANTE, BOULES**



**DÉSINFECTION COMPLETE
DU MATÉRIEL**



**RAMASSER LES BOULES
CHACUN SON TOUR**